

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ARTS AND CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 000/MINAC/CAB DU 23 JAN 2019
portant désignation d'un responsable provisoire du
Centre Régional de Promotion du Livre en Afrique.-

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

- Vu* la Constitution ;
Vu le décret n° 75/178 du 11 mars 1975 portant création du Centre Régional de Promotion du Livre en Afrique ;
Vu le Décret n° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2018/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, désigné Responsable provisoire du Centre Régional de Promotion du Livre en Afrique (CREPLA), **Monsieur MBALLA ELANGA Edmond VII**, Cadre contractuel d'administration.

Article 2 : L'intéressé est chargé de conduire toutes les opérations nécessaires au fonctionnement normal du Centre, notamment la mise en place de l'ensemble de ses organes d'administration.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en Français et en Anglais. *LS*

Yaoundé, le **23 JAN 2019**

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Ampliations

- CAB/MINAC
- SG/MINAC
- Intéressé
- Archives
- Chronos



BIDOUNG MKPATT